

Marché de prestations intellectuelles

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

**Mission d'étude des caractéristiques géotechniques,
hydrogéologiques et levée de doute de pollution de
sol**

Projet de construction de bâtiments préfabriqués et/ou
modulaires pénitentiaires sur le site du Port (974)

**Règlement de la consultation
(RC)**

**LA DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES EST FIXEE AU
LUNDI 30 MARS 2026 A 12H00 (HEURE DE PARIS)**

SOMMAIRE

Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 Contexte	3
1.2 Objet du marché	3
1.3 Maitre d'ouvrage.....	3
1.4 Durée du marché.....	3
1.5 Lieu d'exécution des prestations	3
Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 Mode de passation.....	3
2.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement.....	3
2.3 Variantes et options	4
Article 3. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
Article 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
4.1 Dossier de candidature.....	5
4.2 Dossier offre	6
Article 5. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
5.1 Jugement des candidatures.....	7
5.2 Examen des offres.....	7
5.3 Critères d'attribution	7
Article 6. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	Erreur ! Signet non défini.
6.1 Date limite de réception des offres	Erreur ! Signet non défini.
6.2 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	Erreur ! Signet non défini.
6.3 Modifications de détail au dossier de consultation	Erreur ! Signet non défini.
Article 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Erreur ! Signet non défini.
Article 8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES ET DES CANDIDATURES	8
8.1 Transmission électronique du pli.....	8
Article 9. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE	
D'ATTRIBUER LE MARCHE	10
Article 10. VOIES DE RECOURS.....	11

Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Contexte

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Justice qui a pour mission de construire, rénover, et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaines et dans les départements et collectivités d'outre-mer.

Le marché objet de la présente consultation s'inscrit dans le cadre de la construction future d'un établissement pénitentiaire sur le domaine pénitentiaire du Port (974). Elle vise notamment à connaître les éventuelles contraintes du site d'implantation et de permettre une première estimation des coûts de construction de l'opération liées au sol. La mission permettra par ailleurs une levée de doute (documentaire) sur la présence d'éventuelle(s) pollution(s) dans le sol.

1.2 Objet du marché

Le titulaire devra réaliser une mission d'études géotechniques, hydrogéologiques et une levée de doute sur la pollution sur le site identifié à la Réunion pour accueillir la construction du quartier de semi-liberté du Port (974).

Les attendus du marché sont détaillés dans le document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières (AE-CCP).

1.3 Maître d'ouvrage

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) qui intervient au nom et pour le compte du ministère de la Justice, agit en qualité de maître d'ouvrage.

1.4 Durée du marché

La durée estimée du marché est de 15 mois maximum à compter de la notification, tenant compte du suivi piézométrique sur 1 an.

Les délais d'exécution des éléments de mission sont définis à l'article 10 du document valant AECCP.

1.5 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations se dérouleront à la Réunion, sur le domaine pénitentiaire du PORT.

1.6 Forme du marché

Le présent marché est traité à prix global et forfaitaire.

Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de passation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2123-6 du Code de la commande publique.

2.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement

Le marché peut être attribué à un candidat unique ou à un groupement.

En cas de groupement, le groupement attributaire pourra être solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Possibilité de présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements: ☐ oui ☒ non

2.3 Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées.

Aucune option n'est prévue dans le cadre de la consultation.

2.4 Renseignement complémentaire

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite sur PLACE :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2960258&orgAcronyme=d3f>

Une réponse précise sera alors adressée à tous les candidats.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours (soit 6 mois) à compter de la date limite de remise des offres.

2.7 Connaissance du site et condition d'accès

Aucune visite de site n'est prévue. Le site est localisé sur le domaine pénitentiaire. Aucune prise de contact ne doit être faite auprès de l'établissement dans le cadre de la présente consultation.

Article 3. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives du dossier de consultation sont les suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC);
- Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières (AE-CCP) et son annexe relative à la sous-traitance (annexe 1);
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF);

Article 4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les plis dématérialisés seront composés d'un dossier de candidature et d'un dossier d'offre :

4.1 Dossier de candidature

Documents à fournir permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

➤ En cas de candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen - DUME

La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, pré-rempli grâce à votre numéro SIRET et au programme « *Dites-le nous une fois* ».

Le candidat peut répondre via le formulaire en ligne de candidature DUME conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type.

Un guide est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd>

Une fois le formulaire complété, des pièces complémentaires peuvent être transmises.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. Seul le dernier envoi sera pris en compte. Le candidat peut présenter sa candidature de manière simplifiée avec le DUME. Il complète alors le formulaire DUME et ajoute toutes les pièces relatives à l'aptitude professionnelle, capacité économique et financière et capacités techniques et professionnelles pour lesquelles DUME n'apparaît pas.

Si vous répondez via le DUME et décidez de sous-traiter une partie du marché ou de recourir aux capacités de sous-traitants pour exécuter une partie du marché, chaque sous-traitant devra remplir un DUME.

➤ En cas de candidature hors format DUME

Ce dossier devra contenir tous les éléments mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir, **pour chaque candidat, ou pour chaque membre du groupement** :

Situation juridique du candidat

- Une **lettre de candidature** complétée, avec, en cas de groupement, la désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 version du 01/04/2019) ; en cas de groupement, une seule lettre de candidature est requise.
- Si le **candidat est en redressement judiciaire**, au sens de l'article L.631-1 du Code de commerce, ou est admis à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Capacité économique et financière

- Une déclaration précisant le **chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (ou formulaire DC2 "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement") ;

Capacités professionnelles et techniques

- Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Une **liste de 3 références maximum**, de services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans pourront être pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Dans le cas où le candidat présentait plus de 3 références, seules les 3 premières références seraient examinées dans l'ordre de présentation.

➤ **Précisions sur la présentation de la candidature :**

En cas de groupement ou de sous-traitance, les pièces énumérées doivent être produites pour chaque membre du groupement ou des sous-traitants. En outre, en cas de sous-traitance, le candidat devra produire une déclaration signée par le sous-traitant indiquant qu'il mettra bien ses moyens à disposition.

Le candidat qui souhaite se prévaloir des capacités d'autres opérateurs économiques devra fournir les mêmes documents concernant ces opérateurs que ceux qui sont exigés de lui par le pouvoir adjudicateur. De plus, le candidat produira un engagement écrit de ces opérateurs justifiant qu'il disposera de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature, dernière version du 1er avril 2019 disponible gratuitement sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Si les candidats sont dans l'impossibilité de produire les documents au titre de la candidature (entreprise de création récente essentiellement), ils peuvent justifier de leurs capacités financières et de leurs références professionnelles par tout autre moyen.

Le candidat indiquera une **adresse courriel valide** pour toute la durée de la consultation. Cette adresse constituera le media privilégié pour l'ensemble des échanges le cas échéants. Un interlocuteur identifié prendra en charge la responsabilité de traitement de toute correspondance.

Toute documentation commerciale est proscrite.

4.2 Dossier offre

Un dossier offre comportant les pièces suivantes :

1. Le document valant **acte d'engagement et cahier des clauses particulières (AE-CCP)** à compléter par une personne habilitée à engager le candidat, accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (modèle d'acte spécial de sous-traitance annexé à l'**AE-CCP**) ;
2. La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** par mission et par cotraitants, au format Excel et PDF, complétée, cadre à accepter sans modifications. Tous les frais y compris frais de déplacement sont à inclure dans le montant de l'offre.
3. Une **note méthodologique succincte** présentant :
 - La méthodologie proposée, comprenant notamment le programme prévisionnel des investigations géotechniques et hydrogéologiques ;
 - L'organisation retenue pour assurer la qualité des prestations ;

- Les **CV** et **qualifications** des intervenants ;
- **La liste des données d'entrée souhaitées** pour réaliser cette mission et sans garantie que l'APIJ puisse répondre favorablement à la requête ;

4. Le détail du taux journalier et de la durée associée à chaque tâche de l'offre.

Article 5. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 Jugement des candidatures

Conformément aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique, les candidats qui se trouvent dans un cas d'interdiction de soumissionner, qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles ou qui ne peuvent produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur sont éliminés.

Nota : Toutes les pièces demandées pour apprécier la candidature doivent être présentées par le ou les candidats. En cas de document manquant à ce stade, il pourra être demandé aux candidats concernés de compléter le contenu de leur dossier de candidature.

5.2 Jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon la méthode décrite ci-après.

Les offres sont examinées et notées. Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

5.3 Critères d'attribution

L'examen des offres sera effectué en tenant compte des critères d'attribution de la manière suivante :

CRITERES	SOUS-CRITERES	COEFFICIENT DE PONDERATION
1 – Prix	apprécié au regard du montant global de l'offre de l'acte d'engagement.	40%
2 - Valeur technique	- o Qualité et pertinence de la méthodologie proposée (20%) ; - o Organisation prévue pour garantir la qualité des prestations (15%) ; - o Pertinence et qualité des CV et expériences de l'équipe dédiée () (15%) ; - o Temps passé (10%).	60%

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer, lors de l'examen des offres, les décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration du prix qu'il estimera nécessaires.

Dans le cas où des erreurs arithmétiques ou de report seraient constatées au sein des pièces financières, d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre, le candidat sera invité à confirmer le montant de ce prix rectifié, ce dernier sera alors pris en compte pour le jugement des offres.

Si le prestataire est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant.

5.4 Négociation

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition notamment financière.

Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Pouvoir Adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique.

Conformément à la spécificité de la procédure adaptée, la négociation au titre du présent marché demeure facultative. Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit d'attribuer directement le marché, sans négociations, sur la base des offres initiales.

En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tous les candidats en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

Il se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de mails ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs rencontres de chacun des candidats invités à négocier, ces rencontres donnant lieu à un relevé des conclusions garant de la traçabilité des échanges intervenus.

Le champ de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

Un nouvel acte d'engagement prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale devra alors être signé.

Article 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

6.1 Transmission électronique du pli

Les candidats ont l'obligation de déposer leur pli sous forme dématérialisée sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2960258&orgAcronyme=d3f>

Elles doivent, dans tous les cas, parvenir avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne sont pas retenus et seront détruits.

Nous vous invitons à prendre en compte les délais de téléchargement et les prérequis de la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

6.2 Signature électronique

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, lorsque les documents du marché sont transmis par voie électronique, ils doivent être présentés selon les modalités fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les documents qui peuvent être signés au moyen d'un certificat électronique sont :

- **Le document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières (AE-CCP)**

A l'issue de la procédure, et dans l'hypothèse où le candidat n'a pas signé son offre via une signature électronique lors de la remise de son offre, il sera demandé à l'attributaire de signer électroniquement son offre. Dans l'hypothèse où l'attributaire ne dispose pas de signature électronique, il lui sera alors demandé une signature manuscrite.

Dans le cas où le candidat opte pour la signature électronique, chaque document doit être signé électroniquement (et non seulement le dossier .zip).

Il est rappelé aux candidats que la signature électronique du fichier .zip ne vaut pas signature des documents qu'il contient (chaque document doit être signé individuellement) et que la signature manuscrite scannée ne peut remplacer la signature électronique.

Il est rappelé que ces documents doivent être signés par une personne habilitée à engager l'entreprise. Le certificat doit donc être établi au nom de la personne physique signataire des documents et habilitée à engager l'entreprise.

Les catégories de certificats de signature électronique conformes au RGS sont disponibles sur les listes de confiance à l'adresse suivante :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

Si le candidat utilise un certificat non référencé sur une liste de confiance, il doit fournir tous les éléments nécessaires à sa vérification.

Les certificats de signature PRIS V1 ne sont plus acceptés. Les formats de signatures acceptés sont XAdES, PAdES et CAdES.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : .zip, .pdf, .doc, .docx, .xls, et .xlsx.

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que son offre ne soit pas trop volumineuse.

6.3 Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue une transmission électronique de son offre peut effectuer, à titre de copie de sauvegarde de ces documents, une transmission sur un support dématérialisé, physique électronique ou sur papier.

En cas de transmission par voie électronique (dématérialisé), la remise s'effectue selon les modalités suivantes :

- Lettre recommandée électronique :
 - o Liste des produits et services qualifiés par l'ANSSI pour la France (en pages 20-21) : liste-produits-et-services-qualifies.pdf (ssi.gouv.fr)
 - o Liste des produits et services qualifiés pour l'Europe : eIDAS Dashboard (europa.eu)
- Tous les autres services qui permettent l'envoi et la réception de fichier en respectant les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique

En cas de transmission sur support physique électronique, l'acte d'engagement et les annexes financières devront être signés au moyen d'un certificat électronique conforme au RGS (voir ci-dessus).

L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde doit être scellée et comporter la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE – QSL LE PORT (974) – ETUDES GEOTECHNIQUES, HYDROGEOLOGIQUES ET DE POLLUTION – NE PAS OUVRIR ».

Elle devra ensuite :

- soit être déposée - du lundi au vendredi, sauf jour férié - (9h30 à 12h, 14h à 17h) contre récépissé au Direction juridique et des marchés à l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice – 67 Avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin-Bicêtre
- soit être adressée sous pli recommandé avec accusé de réception à l'Agence publique pour l'Immobilier de la Justice – Direction juridique et des marchés – 67 Avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin Bicêtre

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Les offres devront, dans tous les cas, parvenir à l'APIJ avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les offres qui seraient remises, après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenues.

- **Assurance et frais de transport**

Les candidats sont responsables de l'assurance des prestations demandées pendant leur envoi à l'organisateur de la consultation. Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Les frais de transport des prestations des candidats sont pris en charge par eux –mêmes.

Article 7. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D'ATTRIBUER LE MARCHÉ

En application des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession, la production de documents suivants sera exigée du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée délivré par l'administration fiscale dont relève le demandeur.
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de 6 mois.
- la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :
 - o Sa date d'embauche ;
 - o Sa nationalité ;
 - o Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le marché ne pourra être notifié que lorsque l'attributaire aura produit au représentant du pouvoir adjudicateur les documents administratifs mentionnés ci-avant.

A ce titre, l'APIJ a souscrit, à la plateforme en ligne E ATTESTATIONS pour l'obtention de ces documents. En cas d'absence des documents ou de documents non conformes, le candidat recevra une alerte via E Attestations pour produire les documents demandés.

A défaut de réponse dans un délai de 10 jours à compter de la demande sur E-Attestations, ou en cas de fourniture de documents non valables, l'offre du candidat provisoirement retenu est écartée au profit du candidat arrivant à sa suite selon le classement établi dans le rapport d'analyse des offres. Ce dernier se verra attribuer le marché de façon provisoire sous réserve de produire ces mêmes documents dans les mêmes conditions de forme et de délai.

Article 8. VOIES DE RECOURS

La présente procédure est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun :

- Recours prévu à l'article L.551-1 du code de justice administrative avant la signature du marché
- Recours prévu à l'article L. 551-13 du code de justice administrative, au plus tard 31 jours après la publication de l'avis d'attribution du marché
- Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la date de publication d'un avis d'attribution ou de la date de notification au candidat du rejet de son offre

Fin du document